



Réunion extraordinaire du 30 octobre 2020 en format CHSCT des DDI

Confinement saison 2/épisode 1 !

Un mois à peine après les débats du CT des DDI sur le projet d'instruction COVID répondant aux données épidémiques de l'époque, **le Secrétaire général du ministère de l'Intérieur a pris l'initiative d'organiser une réunion de crise en format CHSCT des DDI, dédiée au reconfinement.**

A cette occasion, **FO a porté ses analyses et revendications à retrouver [ICI](#).** Malgré nos interpellations sur une nécessaire anticipation de la 2e vague au moment où d'aucuns prônaient le retour à la normale, ou s'opposent encore à l'heure où l'on parle à la mobilisation du télétravail comme un moyen de prévention et de protection, elle est malheureusement devant nous. **Si nous avons pris connaissance dans l'urgence de [l'instruction de la ministre en charge de la Fonction Publique](#), et de [l'instruction](#) s'appliquant aux DDI, de nombreuses questions restent encore sans réponses, d'autres s'ajoutent.**

A retenir des échanges :

- **Qui doit être présent ? Pour quelles missions ?** Quand la ministre du Travail déclare « le télétravail devient la règle, ce n'est pas une option », quand la ministre de la Fonction publique écrit « les agents dont les fonctions peuvent être exercées totalement ou principalement à distance doivent impérativement être placés en télétravail 5 jours par semaine », l'instruction du MI laisse certaines portes ouvertes à l'appréciation locale → le ministère de l'Intérieur assure que cela ne remet pas en cause le principe du télétravail généralisé hors exception, appelant à renverser les dernières résistances culturelles.
- **Qui prend en charge les surcoûts liés au télétravail imposé ?** → pas de réponse
- **Comment est traitée la situation des très nombreux agents ne disposant pas de matériel de l'administration ?** → le ministère de l'Intérieur appelle à ce que ce critère ne soit pas rédhibitoire dès lors que les missions sont réalisables au domicile
- **Un agent désirant se rendre sur son lieu de travail et ne voulant pas télétravailler en a-t-il le droit ?** (Résidence familiale n'étant pas appropriée pour effectuer du télétravail bien que l'agent puisse le faire ?) → Oui, pas d'interdiction.

- **Quel est le taux d'équipement des agents ? Et où en sont les stocks mobilisables ?** → le rythme d'achat informatique a été multiplié par 4 depuis le début de la crise, avec un résultat encore insuffisant (d'autant qu'on ne connaît pas la part de dotation des DDI). Seraient en cours l'approvisionnement de 8000 postes commandés + la commande en novembre de 8000 NOEMI supplémentaires
- **Quel suivi du temps de travail en télétravail ?** Ce sera au badgeage quand les outils existent, au forfait quand l'administration n'est pas en mesure de les mettre à disposition. FO alerte sur la question du droit à la déconnexion! D'autant que donner instruction à conserver toutes les missions sous les mêmes contraintes de délais, dans une organisation dégradée, et avec potentiellement moins d'agents pour les conduire, c'est la porte ouverte au burn-out institutionnalisé !! Par ailleurs, pour FO, toute « mise en permanence » en dehors des horaires normaux doit faire l'objet d'une astreinte formalisée.
- **Qu'en est-il des Plans de Continuité d'Activité ?** Il ne sont pas mobilisés à ce stade, les agents de DDI devront faire autant en mode dégradé ! Une position qui risque de se confronter à la réalité des semaines à venir..
- **Qu'en est-il des missions de contrôle ?** Elles sont en principe maintenues, mais le ministère de l'Intérieur concède qu'il doit se rapprocher des ministères concernés.
- **Qui s'assure de l'homogénéité des mesures sur le territoire alors que le bilan périodique fourni par les services démontre que chaque direction fait jusque là ce qu'elle veut ?** → le CHSCT des DDI est réaffirmé dans ce rôle, les situations déviantes locales y seront illustrées.
- **Que deviennent les ASA garde d'enfants ?** Car, même si les écoles restent ouvertes, leurs protocoles sanitaires risquent rapidement de conduire à de la garde à la maison. Viendra-t-on a posteriori leur retirer des jours de congés ? Et quid des agents parents d'enfants handicapés de plus de 16 ans dont le lieu d'enseignement viendrait à fermer ? → pas de réponse
- **Pour tous les agents qui devront travailler en présentiel, quelles sont les dispositions prises pour les repas du midi, lieu de contamination ?** Quelle prise en charge des frais de restauration des agents maintenus en présentiel, notamment en cas d'absence de dispositif collectif ? → demande aux préfets de demander aux RIA de développer le service de distribution de paniers repas, qui pourront continuer à faire l'objet d'une prise en charge sous forme de frais de mission
- **Adaptation des horaires en présentiel** → elle est possible pour les raisons liées aux transports en commun notamment

- **Qu'en est-il des personnes vulnérables depuis le jugement annulant l'arrêté d'août 2020 ?** → des évolutions sont à venir suite à l'arrêt du Conseil d'État (projet de décret en cours)
- **Qu'en est-il du jour de carence ?** → la Fonction Publique reste campée sur ses positions (à ce stade), FO revendique sa suspension et sa suppression
- **Sur les masques** → un stock de 14 millions serait mobilisable pour les services de l'État territorial, 125 000 litres de gel...mais pas de chiffre précis pour les DDI. Quant aux masques DIM, suite à l'avis de l'ANSES, le ministère de l'Intérieur applique le principe de précaution (retrait)
- **Sur le nettoyage** → l'ensemble des contrats auraient été actualisés...mais leur application relève du suivi local !
- **Quid des entretiens en cours (Mobilité, SGC, DDETS....)**, et comment croire que les déménagements liés aux SGC pourront être conduits d'ici la fin de l'année ? → pas de souci, pendant le confinement, les chantiers OTE continuent comme si de rien n'était !

Pour FO, **l'instruction du MI du 29 octobre** a vocation à être complétée et précisée pour coller à l'évolution du contexte général et des DDI. Son application a, elle, vocation à être pilotée au niveau national. **FO s'attachera à ce que le CHSCT des DDI soit l'aiguillon** (prochaine réunion le 5 novembre) ! Nous rappelons enfin que, si la situation sanitaire est alarmante au point d'imposer à nouveau des restrictions de libertés extrêmes, FO restant très vigilante à ce sujet, **revendique que la santé passe avant l'économie.**

**Car finalement, est-on vraiment confinés ?
A titre personnel oui ! Pour travailler, c'est résolument
« light ». Ou l'économie primerait-elle sur la santé sans
qu'on ne le dise ?**